

DIM STEM-Pôle
« Cellules souches et médecine cellulaire »



APPEL A PROJETS STEM-POLE
ALLOCATIONS DOCTORALES
ANNEE 2010

Ouverture de l'appel à projets : 1^{er} décembre 2009
Date limite de dépôt des dossiers : 5 avril 2010

Attention, la date limite de dépôt concerne les dossiers transmis au STEM-Pôle par les Ecoles Doctorales. Veuillez contacter votre ED pour connaître le calendrier et les modalités administratives pour le dépôt de votre dossier de candidature.

Dispositif phare de la politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les domaines d'intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés.

A ce jour, 14 DIM ont été créés.

- Agrosciences, territoires, écologie, alimentation (Astrea)
- Cancérologie (Canceropole)
- Neurosciences et maladies neurodégénératives (Nerf)
- Maladies cardiovasculaires, diabète et obésité (Coddim)
- Maladies infectieuses, parasitaires et nosocomiales émergentes (Malinf)
- Cellules souches et médecine cellulaire (STEM-Pôle)
- Santé, environnement, toxicologie (SEnT)

- Atomes ultra-froids (Ifraf)
- Logiciels et systèmes complexes (Digiteo)
- Optique, microélectronique, nanosciences (C'nano)
- Problématiques transversales aux systèmes complexes (ISC)

- Développement soutenable (R2DS)
- Problématiques du genre (Institut Emile du Chatelet)
- Sciences économiques (Ecole d'Economie de Paris)

Vous trouverez de plus amples informations sur les DIM sur le site internet de la Région Île-de-France <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/>

Le STEM-Pôle coordonne la sélection du programme scientifique du DIM « Cellules souches et médecine cellulaire » qui sera proposé au financement de la Région Île de France.

La majorité des appels à projets émis par les DIM sont lancés conjointement le 1^{er} décembre 2009. Cette coordination a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'identifier le DIM le plus à même de supporter leur projet. En contre partie, **un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM**. Pour les projets à l'interface entre plusieurs DIM, nous vous invitons à prendre connaissance de leurs axes thématiques respectifs afin d'identifier l'appel à projets qui semble le plus en

DIM STEM-Pôle

« Cellules souches et médecine cellulaire »



adéquation avec votre projet. **Après dépôt à un DIM, le dossier ne pourra pas être transmis sur un autre DIM.**

Allocations de recherche

- La durée obligatoire des allocations doctorales est de 3 ans sauf pour les candidats en 2^{ème} année pour lesquels l'allocation peut être de 2 ans.
- Les organismes gérant les allocations de recherche bénéficieront de 2700 euros mensuels (bruts chargés) pour la mise en place d'un contrat doctoral, le montant versé aux allocataires doctoraux sera a minima de 1450 euros net mensuels.
- L'embauche des candidats doit intervenir au plus tard le 31 décembre 2010.
- En cas de désistement, le remplacement est possible par un doctorant si le désistement intervient dans les 6 premiers mois du contrat.

Conditions d'éligibilité du projet

- Le projet proposé ne doit pas avoir été financé par la Région dans le cadre du soutien aux projets collaboratifs d'un pôle de compétitivité ou d'un autre DIM.
- Le laboratoire d'accueil et l'Ecole Doctorale doivent être localisés en Ile-de-France.
- Le taux d'encadrement du directeur de thèse (HDR) ne devra pas excéder 3 doctorants.

Critères d'éligibilité du candidat

- Les candidatures sont soumises sous réserve que les candidats seront titulaires d'un master 2, d'un DESS, d'un DEA ou équivalent, et être inscrits en 1^{ère} ou en 2^{ème} année de doctorat dans une école doctorale francilienne, à la rentrée universitaire 2010-2011.
- La Région n'impose aucun critère de nationalité ou d'âge des candidats. Néanmoins si un candidat à une allocation doctorale a plus de 30 ans, un parcours professionnel atypique (autre expérience professionnelle, ...) doit être justifié.
- Sont exclus les candidats titulaires d'un doctorat ou ayant été inscrits en doctorat dans une autre Ecole Doctorale.

Soumission des dossiers

- Les porteurs de projet doivent déposer le dossier de candidature auprès de leur Ecole Doctorale et confirmer leur choix du DIM.
- Après évaluation interne des projets, la présélection des candidatures par les ED sera transmise au STEM-Pôle, dans la limite de **1 dossier par Ecole Doctorale accompagné obligatoirement de la justification de leur choix.** Un 2^{ème} dossier pourra éventuellement être évalué par le STEM-Pôle si deux dossiers de qualité scientifique équivalente ne peuvent être départagés par l'ED.
- Les ED ne peuvent soumettre un même dossier auprès d'un autre DIM. En raison de la compétition particulièrement relevée pour les allocations régionales, il est recommandé aux ED de **soumettre le meilleur dossier scientifique.**

DIM STEM-Pôle

« Cellules souches et médecine cellulaire »



Evaluation des dossiers

- Les dossiers sont éligibles quel que soit le domaine de l'Ecole Doctorale si le sujet de thèse entre dans les axes thématiques du DIM STEM-Pôle :
 1. Nouvelles lignées
 2. Mécanismes moléculaires associés à la prolifération et à la différenciation
 3. Thérapie cellulaire
 4. Modélisation cellulaire des tissus sains et pathologiques
- La sélection sera faite sur la qualité scientifique du projet, la qualité formatrice de l'équipe d'accueil (évaluée notamment sur les publications réalisées par les étudiants précédents), l'intérêt scientifique, la faisabilité du projet et sa cohérence avec les axes du DIM.
- Pour les équipes qui seraient demandeurs multiples d'allocations doctorales et de chercheur-assistant, il ne pourra être accordé qu'une seule subvention régionale.
- Chaque dossier sera évalué par deux experts scientifiques puis interclassé par le Bureau Exécutifⁱ du DIM.
- La décision quant au financement par le Conseil régional des dossiers proposés par le STEM-Pôle sera transmise aux Ecoles Doctorales en juillet 2010, sous réserve du vote du programme par le Conseil régional.

Démarches à entreprendre

- Les documents de l'appel à projets et du dossier de candidature sont téléchargeables à partir du lien internet : [Appels à projets 2010 STEM-Pôle](#)
- Un exemplaire du dossier de candidature complet sera renvoyé **par courrier ET par courrier électronique** à :

Albert TASTEYRE
Chargé de mission - DIM STEM-Pôle Ile-de-France
I-STEM - Genopole Campus 1
5, rue Henri Desbruères
91030 Evry Cedex – France
E-mail : contact@stempole-idf.com

Calendrier prévisionnel

- 1^{er} décembre 2009 : Lancement des appels à projets
- **5 avril 2010 : Clôture de dépôt des dossiers pour les Ecoles Doctorales**
- Mars à mai : Evaluation des dossiers de candidature
- Mai : Sélection des projets par le Bureau Exécutif du STEM-Pôle et rendu du rapport à la Région
- Juillet : Vote du rapport par la Commission Permanente du Conseil régional d'Ile-de-France
- Août à novembre 2010 : Signature de la convention principale (Région/AP-HP) et des conventions de reversement (AH-HP/organismes gestionnaires). Les contrats de travail des candidats ne pourront être signés qu'après signature des deux conventions.

DIM STEM-Pôle

« Cellules souches et médecine cellulaire »



ⁱ Membres du Bureau Exécutif Scientifique du DIM STEM-Pôle (depuis janvier 2009)

Annelise BENNACEUR-GRISCELLI (coordinatrice adjointe), Nathalie CARTIER-LACAVE, Christine CHOMIENNE, Luc DOUAY, Hélène GILGENKRANTZ, Philippe HANTRAYE, David KLATZMANN, Philippe MENASCHE, Vincent MOULY, Marc PESCHANSKI (coordinateur), Paul-Henri ROMEO, Raphaël SCHARFMANN.